

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 155 | 5-11 juin 2023

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 57 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

5 juin : Une administration pénitentiaire d'Ankara aurait refusé la libération conditionnelle à plusieurs prisonniers politiques pour des motifs arbitraires tels que "lire trop de livres", "consommer trop d'eau", "rencontrer l'imam de la prison", "ne pas exprimer de regrets pour des crimes présumés" ou "fréquenter l'université ouverte en prison". Cette pratique concernait des détenus condamnés en raison de leur implication dans le mouvement Gülen ou dans des organisations politiques kurdes.

5 juin : Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a conclu dans un avis que l'arrestation et la détention d'un homme nommé Muhammet Şentürk en raison de ses liens présumés avec le mouvement Gülen étaient arbitraires et a déclaré que de tels cas peuvent constituer des crimes contre l'humanité. L'avis corrobore un autre avis publié en 2020.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

6 juin : Les gouvernorats de district d'Istanbul ont interdit deux événements distincts organisés pour présenter des films et des documentaires à l'occasion du mois de la fierté LGBT. L'un des événements, qui devait avoir lieu dans une fondation, s'est heurté à l'obstruction de la police qui a brièvement détenu huit personnes.

6 juin : Un tribunal de Batman a décidé d'acquitter le politicien kurde emprisonné Selahattin Demirtaş des accusations liées à sa participation à un événement Newroz en 2016.

7 juin : Un tribunal d'Ankara a décidé d'acquitter huit personnes jugées pour avoir protesté contre le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

9 juin : La police d'Ankara est intervenue dans une marche de la fierté LGBT organisée sur un campus universitaire, détenant brièvement 15 personnes.

9 juin : La police d'Eskişehir est intervenue dans une manifestation pour protester contre l'ingérence religieuse dans les écoles publiques, arrêtant huit personnes. Les détenus ont été physiquement et verbalement maltraités.

10 juin : La police d'Istanbul est intervenue dans une manifestation contre les personnes disparues en garde à vue dans les années 1990, arrêtant 20 personnes.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

6 juin : La police de Mersin a arrêté un mineur de 16 ans accusé d'insulte pour avoir dessiné des formes sur une affiche contenant la photo du président. Le mineur a ensuite été arrêté par un tribunal.

7 juin : La police d'Ankara a arrêté le journaliste kurde Firat Can Arslan pour diffusion de propagande terroriste. Arslan a été libéré le 10 juin.

7 juin : Le Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTÜK), l'organisme de réglementation de la radiodiffusion, a infligé des amendes aux chaînes Fox TV, TELE1, Halk TV et Flash Haber pour avoir enfreint les directives de radiodiffusion lors de leur couverture des élections.

7 juin : Un tribunal d'Istanbul a décidé de bloquer l'accès à OnlyFans, une plateforme en ligne par abonnement, au motif qu'elle comportait de l'obscénité.

7 juin : Un tribunal d'Izmir a décidé d'acquitter l'avocate Aryen Turan qui a été jugée pour diffusion de propagande terroriste dans des propos publics appelant à une enquête sur les allégations selon lesquelles l'armée turque aurait utilisé des armes chimiques dans le nord de l'Irak. Turan a été brièvement détenue en novembre 2022 en raison de l'enquête.

8 juin : Un tribunal de Şanlıurfa a condamné la militante Emine Şenyaşar à payer une amende pour avoir insulté le membre du parti au pouvoir İbrahim Halil Yıldız. Şenyaşar est connue pour ses protestations pour demander justice pour les membres de sa famille qui ont été tués par Yıldız et ses gardes du corps.

8 juin : Un tribunal d'Ankara a décidé d'acquitter le défenseur des droits humains Öztürk Türkdoğan qui a été jugé pour avoir dénigré la nation en raison d'une déclaration écrite appelant à la reconnaissance du génocide arménien.

8 juin : Un tribunal d'Izmir a décidé d'acquitter la journaliste Derya Saadet qui a été jugée pour avoir insulté un agent public sur les réseaux sociaux.

9 juin : Un tribunal d'Izmir a décidé de bloquer l'accès à un reportage ainsi qu'à deux tweets sur des événements qui auraient eu lieu pendant un couvre-feu à Mardin.

9 juin : Un tribunal d'Istanbul a décidé d'acquitter le journaliste Mehmet Baransu des accusations d'insulte au président ainsi qu'un certain nombre de fonctionnaires dans une chronique. Baransu reste derrière les barreaux pour d'autres chefs d'accusation et condamnations pour son travail de journaliste.

LIBERTÉ DE CIRCULATION

6 juin : La police des douanes de l'aéroport d'Istanbul a empêché l'entrée de l'universitaire indien Mohan Ravichandran au motif qu'il constituait une « menace pour la sécurité ». Des rapports indiquent que le permis de séjour de Ravichandran a été révoqué après qu'il ait soutenu les manifestations contre le recteur de l'Université de Boğaziçi nommé par le gouvernement.

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

6 juin : Un tribunal d'Istanbul a décidé d'acquitter les défenseurs des droits humains Taner Kılıç, Özlem Dalkıran, İdil Eser et Günel Kurşun lors d'un nouveau procès après que la Cour suprême d'appel (Yargıtay) a annulé leurs condamnations de juillet 2020 pour des accusations liées au terrorisme en raison de liens présumés avec le mouvement Gülen.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

6 juin : La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a jugé que la Turquie avait violé les droits des politiciens kurdes emprisonnés Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ en ne respectant pas la confidentialité de leurs entretiens avec leurs avocats.

8 juin : Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CdE) a décidé d'envisager de « nouvelles mesures » au cas où les autorités turques ne parviendraient pas à libérer le leader de la société civile emprisonné Osman Kavala d'ici septembre. Kavala est derrière les barreaux depuis 2017 pour des accusations changeantes, malgré un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui a conclu que sa détention était motivée par une « arrière-pensée ». Le non-respect par la Turquie de l'ordonnance de

la CEDH a conduit le CdE à lancer une procédure d'infraction contre la Turquie en février 2022.

8 juin : Abu Hatem Shaqra, le commandant d'un groupe rebelle armé actif en Syrie qui est accusé par les Nations Unies d'avoir commis d'éventuels crimes de guerre, serait diplômé d'une université en Turquie.

9 juin : Les procureurs d'Istanbul ordonnent la détention de quatre avocats dans le cadre d'une enquête sur le cabinet d'avocats des opprimés (EHB).

MINORITÉ KURDE

5 juin : Un tribunal de Şanlıurfa a décidé d'acquitter le politicien kurde local Vahit Akgün qui a été jugé en raison de son implication dans des réseaux politiques pro-kurdes.

6 juin : La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a jugé que la Turquie avait violé les droits des politiciens kurdes emprisonnés Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ en ne respectant pas la confidentialité de leurs entretiens avec leurs avocats.

7 juin : La police d'Ankara a arrêté le journaliste kurde Firat Can Arslan pour diffusion de propagande terroriste. Arslan a été libéré le 10 juin.

7 juin : Une agence immobilière d'Antalya a annulé le contrat de location de deux étudiants universitaires kurdes après que la police a appelé leur bureau et les a menacés.

8 juin : Un véhicule militaire à Hakkari a mortellement heurté Erdem Aşkan, un enfant de cinq ans. Ces collisions avec des véhicules blindés sont un problème fréquent dans les provinces à prédominance kurde, avec plus de 20 enfants qui ont perdu la vie au cours des 10 dernières années.

8 juin : La police d'Izmir a arrêté Dilan Karakoç, membre du réseau jeunesse du HDP.

10 juin : La police d'Ağrı a arrêté Müşerref Geçer et Emrah Kılıç, co-maires d'un district de la province, ainsi qu'un employé municipal.

AUTRES MINORITÉS

6 juin : Les gouvernorats de district d'Istanbul ont interdit deux événements distincts organisés pour présenter des films et des documentaires à l'occasion du mois de la fierté

LGBT. L'un des événements, qui devait avoir lieu dans une fondation, s'est heurté à l'obstruction de la police qui a brièvement détenu huit personnes.

CONDITIONS CARCÉRALES

9 juin : Une prison de Kocaeli a refusé un traitement médical au détenu malade Besiye Özel.

9 juin : Une prison de Diyarbakır a refusé l'hospitalisation de Firat Nebioğlu, un détenu souffrant d'insuffisance rénale, malgré la disponibilité d'un donneur.

11 juin : Des groupes de défense des droits ont rapporté que Mücella Yapıcı, une militante des droits de l'homme incarcérée à Istanbul, a décidé de ne plus aller à l'hôpital en raison des menottes sévères lors des transferts qui lui causent des ecchymoses aux bras.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

8 juin : Un migrant marocain tentant de passer en Grèce depuis la Turquie a été blessé par balle.

9 juin : Les médias ont indiqué que la Turquie avait interrompu les visites médicales du nord de la Syrie, supprimant les soins vitaux pour les Syriens gravement malades vivant dans la région.

9 juin : Le Conseil de sécurité nationale (MGK), lors de sa première réunion après la réélection du président Recep Tayyip Erdoğan, aurait discuté du retour "dans la dignité" des réfugiés syriens. Ces dernières années, le gouvernement turc a été accusé par des groupes de défense des droits de l'homme de contraindre les migrants à signer des documents de rapatriement volontaire.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

6 juin : La police de Diyarbakır a agressé physiquement un mineur de 16 ans qui était en garde à vue.

8 juin : Un médecin de la prison d'Erzurum aurait refusé d'envoyer le détenu malade Serhat Karsu à l'hôpital et l'a agressé verbalement en disant : « Je ne t'envoie nulle part. Si tu meurs, tu mourras ici. »

9 juin : La police de Şırnak a maltraité une personne lors d'une perquisition.

9 juin : La police d'Eskişehir a maltraité physiquement et verbalement huit personnes arrêtées lors d'une manifestation.

11 juin : La police de Diyarbakır a physiquement maltraité un homme du nom d'Ali Çetinkaya qui a été placé en garde à vue.

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

6 juin : Un certain nombre de défenseurs des droits de l'homme et d'ONG à travers le monde ont publié une lettre conjointe exhortant Interpol à faire plus pour empêcher le gouvernement turc d'utiliser à mauvais escient ses bases de données pour cibler les dissidents politiques à l'étranger. Les signataires comprenaient plusieurs députés européens, des avocats et des juristes des droits de l'homme bien connus, et des ONG telles que Statewatch, la Arrested Lawyers Initiative et le Comité norvégien d'Helsinki.

8 juin : Les habitants de Manbij, dans le nord de la Syrie, ont organisé une manifestation pour protester contre le nombre croissant de frappes aériennes turques dans la région, appelant à la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne internationale.

DROITS DES FEMMES

5 juin : Des hommes ont tué 38 femmes et infligé des violences à au moins 61 autres femmes en mai, selon un rapport mensuel sur la violence sexiste.